

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 27 JUIN 2023

Présents : M. HANON, Maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mmes FOURQUET, LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mme MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mme BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. DESPLAT), M. ETCHEBERTS (pouvoir à M. LABORDE), Mmes BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), DARSAUT (pouvoir à Mme LAMAZERE), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE)

Secrétaire de séance : M. RAMALHO

23 – 74 - ÉCOLE DE MUSIQUE : TARIFS 2023/2024

Rapport présenté par Madame DE MORO, maire-adjoint :

Il est proposé de garder pour l'année 2023-2024 la même grille de tarifs des droits d'inscription à l'école de musique que pour l'année 2022-2023, excepté pour les ateliers : augmentation de 27 € à 50 € par année.

	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant et +	Adulte
Tarif 1 : Résidents CCLO				
Tarif FM seule (Eveil ou initiation)	150 €	75 €	50 €	150 €
Cursus complet avec instrument	300 €	150 €	100 €	400 €
Parcours personnalisé (Limité dans le temps)	120 €	60 €	30 €	300 €
Atelier seul (Non soumis à réduction)	50 €	50 €	50 €	50 €
Tarif 2 : Résidents hors CCLO				
Tarif FM seule (Eveil ou initiation)	150 €	75 €	50 €	150 €
Cursus complet avec instrument	800 €	400 €	260 €	900 €
Parcours personnalisé (Limité dans le temps)	400 €	200 €	130 €	600 €
Atelier seul (Non soumis à réduction)	50 €	50 €	50 €	50 €
Tarif 3 : Résidents hors CCLO mais scolarisés primaire CCLO ou en horaires aménagés collèges ou scolarisés collèges et lycées Orthez				
Tarif FM seule (Eveil ou initiation)	150 €	75 €	50 €	
Cursus complet avec instrument	350 €	175 €	115 €	
Parcours personnalisé (Limité dans le temps)	400 €	200 €	130 €	

- un abattement de 60% est accordé pour une participation régulière à l'Harmonie municipale d'Orthez,
- un abattement de 30% est accordé aux habitants d'Orthez,
- un abattement de 20% est accordé aux élèves ayant validé un « Pass Musicos » : ce « Pass Musicos » permet à chaque élève qui peut y prétendre, de s'engager dans un ensemble qui a vocation à s'inscrire dans l'animation citoyenne de la cité d'Orthez (Cérémonies officielles, carnivals, manifestations festives ou socioculturelles diverses) .

Un tarif dégressif est accordé à partir du deuxième enfant. Cette réduction est appliquée seulement sur les inscriptions en cursus complet.

Le tarif atelier n'est pas soumis à réduction.

Modalités de facturation :

Les sommes dues seront calculées fin novembre (réduction Harmonie Municipale déduite) et 50% de la cotisation totale seront facturés en décembre. Le tarif atelier et la location d'instrument seront facturés intégralement en décembre.

Un second appel correspondant à 30% de la cotisation sera effectué au mois de février, avec exonération de cet appel pour les élèves habitant Orthez.

Un troisième et dernier appel correspondant à 20 % de la cotisation sera effectué au mois de mai, avec exonération de cet appel pour les élèves ayant validé un Pass Musicos.

En cas de doute ou de litige sur la résidence principale, c'est l'adresse figurant sur l'entête de la dernière feuille d'imposition sur le revenu qui sera retenue.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette grille de tarifs.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 27 juin 2023
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Publiée le

